



## Grille de redevances - Récolte 2019

### Déclaration de revendication

#### Pour un dossier supérieur à 100 hl

	ODG	Syndicat	TVA	INAO	TOTAL
IGP Gard	0.50	0.15	0.13	0.03	0.81
IGP Cévennes	0.50	0.40	0.18	0.03	1.11
IGP Pt du Gard	0.50	0.40	0.18	0.03	1.11

**Calcul : Volume IGP présenté X redevance IGP/hl = Total à payer TTC**

La redevance ODG couvre les frais de fonctionnement, de prélèvement, de dégustation, de contrôle interne par l'ODG, de contrôle externe par Bureau Veritas et la cotisation à la Confédération Nationale des Vins IGP.

#### Dossier inférieur à 100 hl

IGP	Redevance € TTC/hl (*)	Forfait TTC
Gard	0.21	60.00 €
Cévennes	0.51	60.00 €
Coteaux Pont du Gard	0.51	60.00 €

**Calcul : Volume IGP présenté X redevance IGP/hl + forfait = Total à payer TTC**

(\*) Cotisation spécifique Syndicat + INAO

**Le chèque est à libeller à l'ordre de : Fédération Gardoise des Vins à IGP**

### Changement de dénomination

IGP	€ TTC/hl
IGP Gard	0.48
IGP Cévennes – IGP Pont du Gard	0.78

La redevance payée correspond à une ½ redevance ODG + la cotisation spécifique de l'IGP « d'accueil »

**Le chèque est à libeller à l'ordre de : Fédération Gardoise des Vins à IGP**